

Résolution présentée par la délégation de
Saint-Vincent et les Grenadines

Thème Agenda 2030 pour le développement durable

Concerne rééquilibrage des droits de veto entre les nations du nord et celles du sud

L'Assemblée Générale,

Révoltée par la configuration actuelle des pouvoirs du droit de veto, largement dominée par les pays du nord, créant un déséquilibre important et excluant les pays du sud de la représentation et de la prise de décisions au sein du Conseil de sécurité,

Constatant que dans la conjoncture géopolitique actuelle, la plupart des conflits et des crises se situent dans les pays du sud et affectent de façon disproportionnée,

Soulignant l'importance fondamentale de garantir une représentation équitable de tous les États membres pour refléter la diversité géopolitique et les réalités du monde contemporain,

Consternée par le fait que la majorité de la population mondiale, soit 85%, réside dans l'hémisphère sud, sans avoir une représentation permanente au sein du Conseil de sécurité,

Rappelant que l'équité dans la prise de décisions internationales est un facteur essentiel pour promouvoir le développement durable, la justice et la stabilité mondiale,

Décide qu'il est impératif de réexaminer le mécanisme actuel des droits de veto, afin de garantir que toutes les voix soient entendues et représentées;

- d'inviter tous les États membres à participer à un dialogue constructif sur cette question, car une réforme efficace nécessite la coopération de toutes les parties concernées;
- de recommander l'établissement d'un groupe de travail dans les meilleurs délais pour explorer les options de rééquilibrage et formuler des propositions concrètes, qui permettront la réforme du Conseil de sécurité.

Le texte français fait foi